

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le **VINGT MARS**, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 15 MARS, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie de Neuvic, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Dominique MIERMONT, Maire de Neuvic.

Nombre de Conseillers Municipaux **			
en exercice	présents	absents représentés	absents non représentés
19	15	4	0

PRÉSENTS : Dominique MIERMONT, Pascal RONCERAY, Céline CONDAMINAT, Delphine LAMOTHE, Pierre BERTRANDY, Philippe BÉTOULE, Jean-Marc BOULEAU, Nathalie BUGEAT, Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO, Jean JOURDE, Thierry MURAT, Christine MAURY, Sylvain NOËL, Guillaume REPEZZA, Lucie REYMOND BUYCK.

ABSENTES REPRÉSENTÉES :

- Mme Rosa-Line GOURRAUD a donné procuration à M. Jean-Marc BOULEAU.
- Mme Fanny CHASSAGNARD a donné procuration à Mme Céline CONDAMINAT.
- Mme Danielle PRADELLE a donné procuration à M. Jean JOURDE.
- Mme Catherine LARTIGAUD a donné procuration à M. Guillaume REPEZZA.

ABSENT NON REPRÉSENTÉ :

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Mme Nathalie BUGEAT.

REÇU LE
26 AVR. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

L'ordre du jour de cette séance comprend les points suivants :

1. Approbation du compte-rendu et du procès-verbal du conseil municipal du 24 février 2023.
2. Destination des coupes de bois – exercice 2023.
3. Convention de passage et d'occupation par EDF d'emprises communales relative à la réalisation et au suivi de sondages géotechniques.
4. Organigramme de la collectivité.
5. Répartition des participations aux travaux entre le SIVOM et la commune de Neuvic.
6. Questions diverses.

Ouverture de la séance

Madame Dominique MIERMONT, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 20H00.
Elle constate que le quorum est atteint et que la séance peut donc se tenir.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Nathalie BUGEAT est proposée comme secrétaire de séance. Elle valide la fiche de présence et d'émargement, ainsi que les pouvoirs de vote.

Adopté à l'unanimité

Examen des points inscrits à l'ordre du jour

1. Compte-rendu et procès-verbal du Conseil Municipal du 24 février 2023.

Madame la Maire propose le compte-rendu et le procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 24 février 2023, sous couvert de Madame Nathalie BUGEAT, secrétaire de séance.

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame la Maire ;

Madame Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO demande où en est le dossier concernant Monsieur Gilles ESTRADE.

Madame la Maire répond qu'aucune nouvelle information n'est à apporter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte-rendu de l'assemblée du 24 février 2023.
- **APPROUVE** le procès-verbal de l'assemblée du 24 février 2023.
- **AUTORISE** Madame la Maire à appliquer les décisions prises lors dudit Conseil.

Vote lié à la délibération		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

2. Destination des coupes de bois – exercice 2023.

Monsieur Pascal RONCERAY explique que 2 lots de 10 et 20 hectares de feuillus, en propriété de la commune, ont besoin d'une éclaircie.

Il informe également les membres du conseil qu'au hameau de Cheyssac, des habitants se sont positionnés pour une demande d'affouage.

Madame Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO demande s'il y a un plan d'aménagement et si on peut le voir.

Madame la Maire lui répond qu'en effet, un plan d'aménagement a été rédigé par l'ONF et que celui-ci est consultable.

Monsieur Thierry MURAT demande si, dans la mesure où l'association GHD ne trouve pas de bois de chauffage, on ne peut pas leur proposer à la vente le fruit de ces coupes.

Monsieur Pascal RONCERAY répond que l'idée est intéressante, et que concernant le prix, cela doit rester à la discrétion de la municipalité.

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document.

Vote lié à la délibération		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

RECULE
26 MAR 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

3. Convention de passage et d'occupation par EDF d'emprises communales relative à la réalisation et au suivi de sondages géotechniques.

Monsieur Pierre BERTRANDY explique que les représentants d'EDF ont été reçus au sujet d'un projet de turbinage dans les gorges de la Dordogne, des forages préalables sont nécessaires et une convention de passage doit être signée avec les propriétaires concernés.

Madame Christine MAURY demande si les parcelles seront remises en état.

Monsieur Pierre BERTANDY lui répond par l'affirmative.

Madame la Maire précise qu'il faut noter qu'il s'agit d'études préalables, qui détermineront la faisabilité du projet.

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer ladite convention.

Vote lié à la délibération		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

4. Organigramme de la collectivité.

Madame la Maire présente l'organigramme et rappelle qu'il a été par deux fois présenté au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Au cours de cette instance, le collège des élus a donné un avis favorable à l'unanimité, alors que celui des représentants du personnel a donné un avis défavorable à l'unanimité, et ce, à deux reprises.

Les élus de l'opposition font remarquer que dans l'organigramme, certains noms d'agents n'apparaissent pas ou sont erronés.

Madame Dora CHUDEAU explique que c'est un organigramme fonctionnel et qu'il s'agit d'approuver la structure de ce dernier.

Madame Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO propose un organigramme qui mentionnerait uniquement les intitulés des postes.

Madame la Maire indique que l'organigramme sera réactualisé avec les agents en place à ce jour.

Madame Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO et Monsieur Guillaume REPEZZA interrogent ensuite les membres du conseil sur le recrutement du camping pour l'été à venir, ainsi que sur les emplois saisonniers.

Madame Dora CHUDEAU explique en détails les modalités du recrutement. Elle précise aussi que les deux personnes recrutées sur des postes administratifs seront formées à l'utilisation du logiciel et au fonctionnement des régies de recettes ; elle mentionne également qu'elle établira pour chacun et en collaboration avec eux, une fiche de poste.

Madame Christine MAURY demande qui remplace Monsieur Gilles ESTRADÉ.

Monsieur Pierre BERTRANDY répond que la mairie fait appel aux assistances techniques extérieures, comme le Syndicat de la Diège et aux chefs de projets « Petite ville de demain » de Haute Corrèze Communauté, ainsi qu'à Madame Dora CHUDEAU.

Monsieur Guillaume REPEZZA demande si les salariés ayant de nouvelles responsabilités ont conscience de la précarité de leur statut, ainsi que du fait qu'ils peuvent être N+1. Puis s'adressant directement à Madame Dora CHUDEAU, il lui demande des précisions sur ses fonctions.

Madame Dora CHUDEAU précise à Monsieur Guillaume REPEZZA son statut de cadre A et son parcours professionnel.

20 AVR. 2023
SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL
(CORRÈZE)

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- **APPROUVE** l'organigramme présenté.

Vote lié à la délibération		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	5	0

5. Répartition des participations aux travaux entre le SIVOM et la commune de Neuvic.

Madame Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO demande quel est le coût des travaux d'extension des réseaux d'eau.

Monsieur Pierre BERTRANDY répond que cela dépend de la longueur du branchement, du terrain...

APRÈS AVOIR ENTENDU l'exposé de Madame la Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document relatif à répartition.

Vote lié à la délibération		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ladite

6. Questions diverses

1- Madame la Maire rappelle que l'ouverture des plis pour les travaux de voirie aura lieu le 22 mars à 10h30. Monsieur Guillaume REPEZZA est excusé.

2- Madame Céline CONDMINAT fait remarquer qu'il manque une suppléance pour la représentation de la mairie au lycée agricole. Monsieur Jean-Marc BOULEAU est nommé « suppléant ».

3- Madame Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO s'interroge sur les dossiers du VVF, des pontons, de la guinguette et du chemin du lac. Elle demande aussi les dates de commissions. Madame la Maire indique que les dossiers sont en cours et que ses remarques ont bien été notées.

4- A la demande de Madame Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO, un point est réalisé sur l'étape en cours de la procédure d'expropriation et de sécurisation du site du Café de la Gare. Madame la Maire indique que la commune va obtenir une subvention de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) à hauteur de 50% du montant total de la déconstruction.

5- Madame Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO fait remarquer qu'une administrée n'a pas trouvé les comptes rendus à jour sur le site de la commune. Madame la Maire répond que la mise à jour sera faite.

6- Madame Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO demande où en est l'avancée du dossier du projet d'agrandissement d'Intermarché. Madame la Maire explique que nous n'avons pas de nouvelles informations à ce jour. Elle rappelle que les élus ne se sont pas opposés sur le principe au projet d'agrandissement, mais à la demande d'aliénation du chemin communal qui n'était pas satisfaisante, notamment quant à la sécurité du site.

7- Madame Nathalie HERNANDEZ DE CASTRO demande pourquoi la commission ne s'est pas prononcée favorablement à une demande de subvention d'investissement de 5000 euros pour l'acquisition d'une machine permettant la préparation de bois de chauffage, émanant de l'association d'insertion SIL N°19. Madame le maire précise qu'une subvention de fonctionnement leur sera attribuée. Elle indique qu'HCC attribue des subventions aux entreprises qui investissent par le biais du RIAC. Monsieur Pierre BERTRANDY suggère de s'informer sur la possibilité d'un prêt remboursable à l'association pour réaliser leur investissement.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des informations et questions diverses ayant été traités, Madame la Maire lève la séance à 21H30.

La Secrétaire de séance,
Nathalie BUGÉAT



La Maire,
Dominique MIERMONT

